



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N° 18 - AOUT 2017

PUBLIÉ LE 31 AOUT 2017

PREFECTURE

## SOMMAIRE

### PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

DCT-BCI

Arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2017-108 donnant délégation de signature  
à Mme Pauline CLAVEL, attachée d'administration, chef du bureau de  
l'immobilier et de la logistique.....1

Arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2017-109 confiant la suppléance du poste  
de Monsieur le Préfet de l'Aude, du samedi 2 septembre 2017 à 8h30 au  
jeudi 7 septembre 2017 à 21 h.....3

**Arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2017-108 donnant délégation de signature à  
Mme Pauline CLAVEL, attachée d'administration, chef du bureau de l'immobilier  
et de la logistique**

Le Préfet de l'Aude  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 24 février 2017 portant nomination de Monsieur Alain THIRION en qualité de préfet de l'Aude à compter du 20 mars 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2016-013 modifié fixant l'organigramme de la préfecture de l'Aude ;

VU la décision d'affectation du 23 août 2017 nommant Mme Pauline CLAVEL, attachée d'administration, chef du bureau de l'immobilier et de la logistique,

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE :

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Pauline CLAVEL, attachée d'administration, chef du bureau de l'immobilier et de la logistique, pour les matières se rattachant aux attributions de ce bureau, telles que définies par l'arrêté préfectoral fixant l'organigramme de la préfecture susvisé.

**ARTICLE 2 :**

Demeurent réservés à la signature du préfet :

- a) Les arrêtés et décisions réglementaires ou de portée générale
- b) Les courriers adressés aux ministères à l'exception de la transmission de statistiques ou à des demandes d'information ou de renseignements
- c) Le visa des courriers adressés sous couvert de l'autorité préfectorale
- d) Les instructions générales aux chefs de service déconcentrés
- e) Toutes correspondances adressées :
  - aux parlementaires,
  - au président du conseil départemental,
  - aux conseillers départementaux,

- aux maires et présidents d'établissements publics locaux lorsqu'elles constituent en soi une décision ou une instruction générale

- f) Les requêtes et mémoires adressés aux juridictions administratives et judiciaires ainsi qu'à la chambre régionale des comptes.
- g) Les bons et lettres de commandes, les acceptations de devis, les contrats et conventions et, d'une façon générale, tout document constituant un engagement juridique de dépenses sur les crédits des budgets gérés directement par le bureau de l'immobilier et de la logistique (programmes 307 hors titre 2, 724 et 333 action 2) lorsque leur montant est supérieur à 2 000,00 €.
- h) Toute décision relative à l'emploi et à la gestion des crédits du programme national d'équipement des préfectures.

**ARTICLE 3 :**

L'arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2017-094 du 29 juin 2017 est abrogé.

**ARTICLE 4 :**

Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**ARTICLE 5 :**

La secrétaire générale de la préfecture de l'Aude et la chef du bureau de l'immobilier et de la logistique, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le 31 AOUT 2017

Le Préfet

Alain THIRION



PRÉFET DE L'AUDE

**Arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2017-109 confiant la suppléance du poste de Monsieur le Préfet de l'Aude, du samedi 2 septembre 2017 à 8h30 au jeudi 7 septembre 2017 à 21 h**

Le Préfet de l'Aude  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 13 décembre 2013 portant nomination de Mme Béatrice OBARA, en qualité de sous-préfet de Narbonne ;

VU le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Alain THIRION en qualité de préfet de l'Aude ;

CONSIDÉRANT l'absence concomitante du préfet et de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude du samedi 2 septembre 2017 à 8h30 au jeudi 7 septembre 2017 à 21 h ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE :

**ARTICLE 1 :** Madame Béatrice OBARA, en sa qualité de sous-préfet de Narbonne est chargée d'assurer la suppléance du poste de préfet pour la période du samedi 2 septembre 2017 à 8h30 au jeudi 7 septembre 2017 à 21 h.

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Madame Béatrice OBARA, sous-préfet de Narbonne, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

**ARTICLE 3 :** L'arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2017-107 du 28 août 2017 est abrogé.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Préfet de l'Aude et Madame Béatrice OBARA, sous-préfet de Narbonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le 31 AOUT 2017

Le Préfet,

Alain THIRION